SÉNAT

1re SESSION ORDINAIRE DE 1959 - 1960

Annexe au procès-verbal de la 1re séance du 1er décembre 1959.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1960, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Marcel PELLENC

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CRÉDITS ET DES DISPOSITIONS SPÉCIALES

ANNEXE N° 42

ARMEES

Service des poudres. Service des essences des armées.

Rapporteur spécial: M. André COLIN

Voir les numéros: Assemblée Nationale (1^{re} législ.): 300, 328 (annexe 40), 364 et in-8° 68. Sénat: 65 (1959-1960).

⁽¹⁾ Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, secrétaires; Marcel Pellenc, rapporteur général; André Armengaud, Fernand Auberger, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, Fernand Malé, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Guy Petit, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Ravbaud, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

SOMMAIRE

•	Pages
INTRODUCTION	. 3
LE SERVICE DES POUDRES	. 5
Exploitation	. 6
Etudes et recherches	. 11
Investissements	. 12
LE SERVICE DES ESSENCES	. 15
Exploitation	. 16
Equipement	. 20
CONCLUSION	. 22

Mesdames, Messieurs,

Le fait qu'une activité fonctionne dans le cadre d'un budget annexe entraîne, pour le service qui en est chargé, l'obligation d'assurer lui-même l'équilibre des dépenses et des recettes, que celles-ci proviennent du financement de ce qu'il produit ou de dotations inscrites au budget général de l'Etai.

Ce principe est concrétisé dans la présentation même du budget annexe qui comporte deux tableaux de totaux identiques : d'un côté les recettes envisagées, de l'autre les dépenses nécessaires à l'exécution du service.

Il en résulte trois conséquences essentielles :

- les recettes budgétaires, au lieu d'être fusionnées avec l'ensemble des ressources de trésorerie de l'Etat, en constituent une masse séparée, gérée par un comptable justiciable de la Cour des comptes ;
- un budget annexe est présenté et voté non seulement en dépenses, mais également en recettes destinées à les couvrir ;
- le rapprochement, en fin d'exercice, des comptes de recettes et des comptes de dépenses laisse apparaître des excédents ou des déficits.

Du point de vue parlementaire, on notera que toute modification éventuelle des prévisions de dépenses d'un budget annexe entraîne une mise en concordance des recettes c'est-à-dire, le plus souvent, une modification des dotations du budget général dans la mesure où celles-ci sont destinées à effectuer des achats au service considéré.

Inversement, un abattement de crédits sur certaines dotations du budget général peut se traduire par une diminution de recettes pour un budget annexe et entraîne automatiquement une compression des dépenses de ce dernier.

Quant au fonctionnement interne du service qui ne peut, par définition même du budget annexe dont il est doté, qu'être de caractère industriel ou commercial, il ne pourrait pas être correctement assuré dans le cadre étroit d'une gestion budgétaire annuelle en raison du décalage qui existe entre l'engagement des dépenses et la réalisation de certaines recettes provenant des cessions. Aussi lui fournit-on les moyens de trésorerie nécessaires sous la forme de fonds permanents (approvisionnements généraux, réserve, amortissement) et, parfois, d'avances du Trésor à court terme.

Il convient enfin de souligner qu'un service doté d'un budget annexe n'a pas une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat. La formule du budget annexe, assorti de fonds de trésorerie, n'est pas autre chose qu'un mode particulier de financement.

L'activité du service est tracée dans deux sections budgétaires :

- la première section, essentiellement productive, concerne l'exploitation, c'est-à-dire les opérations techniques d'approvisionnement, de fabrication et de réception, le stockage, le conditionnement et l'expédition des produits finis. En face des recettes provenant de la cession de ces derniers, sont développées les charges de matières premières, de main-d'œuvre, d'énergie...;
- la troisième section traduit les opérations d'investissement concernant les installations, équipements, appareillages, moyens de transport des établissements dont la durée d'amortissement est très supérieure à celle du cycle d'exploitation.

Il existe enfin, pour le Service des Poudres seulement, une deuxième section couvrant les études et recherches, le financement de cette activité étant assuré par une subvention du budget général.

> * * *

Telles sont les caractéristiques essentielles communes aux deux budgets annexes militaires.

On ajoutera que le fait de les qualifier de « militaires » n'est pas une vaine formule. Il en résulte, pour les services considérés, une surabondance des capacités de production ou d'approvisionnement par rapport aux besoins normaux du temps de paix et aussi, dans certains cas, un prix de revient des installations plus élevé que dans l'industrie, en raison de la nécessité de leur assurer une protection supérieure. Certaines de ces installations sont d'ailleurs appelées « installations réservées ». Le financement de leur entretien et, le cas échéant, de leur construction ou de leur acquisition, est assuré par des subventions en provenance du budget général (crédits militaires).

Le Service des Poudres.

Le rôle essentiel du Service des Poudres, défini par la loi du 18 avril 1935, consiste à effectuer les études et à assurer la fabrication des poudres, des substances explosives et, d'une façon générale, de tous les produits chimiques utiles à la défense nationale, ainsi que la surveillance, dans l'industrie privée, des fabrications non monopolisées de matières explosives, de matières fulminantes et d'artifices.

Sur le plan de l'économie privée, il a la gestion du Monopole des Poudres instauré par la loi du 13 Fructidor de l'An V; à ce titre, il est l'unique fabricant des poudres et autres substances explosives à l'exception des dynamites qui font l'objet d'une dérogation au Monopole. Il a dans l'industrie privée un rôle de surveillance pour les fabrications non monopolisées de matières explosives (dynamiteries, ateliers d'encartouchage...), des matières fulminantes et des artifices, et participe, sur le plan national, aux études concernant le transport des matières dangereuses, les précautions contre le grisou, la réglementation des appareils à gaz sous pression.

Comme toute grosse affaire industrielle, le Service des Poudres possède ses organes centraux, ses centres de formation professionnelle, ses organes d'études et ses installations de production.

* *

Les organes centraux du Service des Poudres sont :

- la Direction des Poudres,
- l'Inspection Générale,
- l'Agence Comptable Centrale.

La Direction des Poudres est un organe ministériel qui dispose de crédits budgétaires.

L'Inspection Générale des Poudres est assurée par des Ingénieurs Généraux. Les Inspecteurs Généraux des Poudres exercent leur surveillance sur les Etablissements des Poudres et visitent les poudreries. Leur contrôle s'exerce sur tous les modes d'activité des établissements, fabrications, travaux, gestion, comptabilité.

L'Agent Comptable Central est un comptable public chargé de la centralisation des opérations financières du budget annexe.

Les centres de formation professionnelle du Service des Poudres sont :

- l'Ecole d'Application des Poudres,
- l'Ecole Pratique des Poudres,
- les Ecoles d'Apprentissage.

Les organes d'études et recherches du Service des Poudres comprennent des commissions d'études et des services de recherches.

Les commissions d'études travaillent en liaison avec les services consommateurs, le Service des Poudres et les Laboratoires de Recherches.

Les recherches sont faites dans les organismes spécialisés suivants :

- le Laboratoire Central des Poudres,
- le Laboratoire de la Commission des Substances Explosives,
 - le Laboratoire de Balistique,
 - le Centre d'Etudes du Bouchet.

Enfin, les fabrications du Service des Poudres sont effectuées dans douze établissements producteurs, spécialisés chacun dans des produits déterminés.

* *

Exploitation.

Le dernier rapport sur le budget annexe des Poudres date du mois de mars 1958. A cette époque, le projet de loi de Finances pour l'année 1958 traduisait une réduction d'activité importante du Service qui devait survenir comme conséquence d'une diminution sensible des commandes de la Défense Nationale au cours de l'année qui s'ouvrait.

L'exécution différa des prévisions. L'apparition de besoins nouveaux fit que l'année 1958 s'est terminée en réalité par un bénéfice de 4,43 millions NF, alors que l'on envisageait une perte de 8,17 millions NF.

Ce résultat favorable est dû essentiellement au fait que le reliquat des commandes off shore livré au début de 1958 a été sensiblement plus important qu'on ne l'avait prévu, et que les livraisons diverses tant à l'intérieur qu'à l'exportation ont dépassé de beaucoup les prévisions.

Par contre, malgré une augmentation substantielle des prix de cession, les livraisons aux services consommateurs de la Défense Nationale ont à peine atteint les prévisions budgétaires.

Au total, les produits de l'exploitation se sont élevés à 152,47 millions NF, au lieu des 127,34 prévus, ce qui a d'ailleurs exigé l'intervention d'un arrêté d'ajustement des recettes et des dépenses d'un montant de 23 millions NF (arrêté du 15 septembre 1958, *J. O.* du 26 septembre 1958).

En raison du volume plus important que prévu des travaux que le Service des Poudres a eu ainsi à effectuer, les réductions d'effectifs prévues dans le budget de 1958 n'ont été réalisées que partiellement. Au cours de l'année, cet effectif fut ramené de 6.510 à 5.770 ouvriers.

En ce qui concerne l'exercice 1959, la situation est la suivante à la date du 1^{er} octobre :

Les charges constatées au titre de l'exploitation s'élèvent à 122,45 millions NF, tandis que les produits constatés montent à 126,12 millions NF, se décomposant comme suit :

126,12 millions NF

Excédent des recettes sur les dépenses :

126,12 - 122,45 = 3,67 millions NF.

Cet excédent va toutefois se trouver annulé lorsque le service aura effectué le versement au Trésor de la contribution supplémentaire de 4,18 millions NF qui lui est demandée cette année pour combler le déficit du fonds spécial des retraites des ouvriers de l'Etat.

Le bilan de fin d'année fera cependant vraisemblablement ressortir un léger bénéfice, le stock des produits finis et des « encours » de fabrication ayant, depuis le début de l'année, tendance à augmenter légèrement.

L'activité du service a été, depuis le début de l'année, sensiblement plus importante qu'on ne l'avait prévu et un arrêté portant ajustement des recettes et des dépenses du budget annexe a été établi en application des dispositions de l'article 17 de la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949. Cet arrêté fera état d'une augmentation prévisible des recettes de 30 millions NF par rapport aux évaluations budgétaires.

Le budget d'exploitation de 1959 s'équilibrera, en définitive, aux environs de 190 millions NF et, malgré l'incidence de l'augmentation des salaires de 5 % récemment décidée à compter du 1er juin 1959 en faveur des ouvriers de la Défense nationale, ne sera pas en perte.

Les effectifs ouvriers, par le jeu des départs normaux (démissions et départs en retraite), sont tombés de 5.770 au 1^{er} janvier à 5.576 au 1^{er} septembre 1959. La durée hebdomadaire moyenne du travail est, en fin d'année, un peu supérieure à quarante-cinq heures. Le surcroît d'activité par rapport aux prévisions budgétaires constaté depuis le début de l'année n'a pas rendu nécessaires des compressions plus importantes d'effectifs (l'effectif moyen inscrit au budget 1959 était de 5.200 pour quarante-quatre heures de travail par semaine). L'effectif ouvrier réalisé était de 5.563 au 1^{er} octobre 1959. Il est prévu au budget de 1960 un effectif de 5.400 ouvriers, avec un horaire de travail de quarante-six heures par semaine pour l'ensemble du service; mais la moyenne sera très variable d'un établissement à l'autre, compte tenu de l'évolution des activités.

On arrive, en effet, à la fin de l'exécution des commandes off shore qui se sont échelonnées de 1953 à 1957 et dont le point culminant s'est situé en 1955.

Pour faire face à ces commandes, le Service des Poudres avait dû procéder à des embauchages importants dans les quatre établissements suivants, qui ont été les plus intéressés par cette catégorie de commandes : Toulouse, Pont-de-Buis, le Ripault et Saint-Chamas.

L'achèvement des commandes off shore, d'une part, et, d'autre part, l'abandon partiel par les consommateurs militaires des poudres et explosifs classiques, ont amené la Direction des Poudres à procéder à des licenciements de personnels ouvriers dans ces quatre poudreries et à reconsidérer, en conséquence, sa politique d'exploitation.

C'est ainsi que le Ministère des Armées a pris la décision, en décembre 1958, de fermer la poudrerie du Ripault à l'exploitation industrielle. Depuis cette époque, l'activité de l'établissement s'amenuise progressivement, au fur et à mesure que le reclassement des personnels est réalisé.

On concentrera, d'autre part, uniquement sur Pont-de-Buis la fabrication des poudres classiques à laquelle participaient jusqu'ici les poudreries de Toulouse et du Ripault. En remplacement de cette activité, Toulouse s'oriente vers la fabrication de certains produits chimiques intéressant la Défense nationale. Le service des poudres s'efforce aussi de maintenir le potentiel industriel et sa maind'œuvre spécialisée par la reconversion sur les fabrications d'explosifs nitratés ou d'explosifs plastiques (Saint-Chamas).

Un essai de reconversion avait été tenté à Pont-de-Buis vers la fabrication d'objets divers en matière plastique, et notamment d'appareils téléphoniques. Des commandes furents placées aux P. T. T., mais le Conseil d'Etat, à la suite de protestations provenant de l'industrie privée, a donné un avis défavorable à cette activité, avis motivé par le fait que le service des poudres ne peut passer de contrats avec l'Etat. La poudrerie de Pont-de-Buis cherche maintenant des débouchés sur les services de la Défense nationale, toujours dans le domaine de l'industrie plastique (sous-casques, gilets pareballes, enveloppes de charges). Aucun empêchement de caractère administratif ne pourra s'élever vis-à-vis d'un circuit de fournitures qui restera intérieur à un même ministère.

En attendant que se développent la redistribution des activités et la mise en marche de fabrications annexes, la durée du travail se trouvera limitée, en 1960, à quarante heures hebdomadaires à Pontde-Buis, et à guarante-quatre heures à Toulouse et à Saint-Chamas. Le tableau suivant donne l'évolution de l'exploitation depuis 1958 :

Budgets 1958, 1959, 1960. — Recettes. — Prévisions. — Réalisations.

NATURE DES OPERATIONS	PREVI- SIONS 1958. REALISATIONS 1958.		PREVI- SIONS 1959.	REALI- SATIONS 1959 (9 mois).	PREVI- SIONS 1960.
	(Millions de NF.)				
Recettes à provenir des fabrications.					
Fabrications pour les services de la Défense nationale:				·	
D. E. F. A	31,50	27,53	27,50	24,38	33,40
D. T. I	7,50	15,29	12,79	8,42	16,74
D. C. C. A. N	11	7,02	3,76	2,54	6,63
Fabrications pour les services publics divers	1,10	3,04	0,53	3,40	1
Fabrications civiles (produits du Monopole)	44,34	44,09	47,11	38,40	32,79 (1)
Fabrications diverses. — Exportations	26,40	37,46	44,79	38,54	74,94 (1)
Commandes off shore	2	13,20	5	4,90	0
·					
Recettes accessoires.					
Produits des locations. — Ventes de matériels non amortissables sans emploi.	3,50	4,84	3,50	5,54	4
	127,34	152,47	144,98	126,12	169,50
Prélèvement sur le fonds de réserve pour couvrir le déficit d'exploitation	8,17	Pas de déficit, excédent de 4,43 millions.	**************************************	»	4,09

⁽¹⁾ Les produits du monopole livrés à l'exportation ou cédés à l'intérieur sans avoir à supporter d'impôt de consommation (nitrocelluloses) sont compris dans les prévisions de 1960 parmi les « Fabrications diverses — Exportations ». Pour avoir des chiffres comparables à ceux des années précédentes, il faut augmenter de 10,44 millions NF le chiffre donné pour les produits du monopole et retrancher 10,44 millions NF aux fabrications diverses.

Etudes et recherches.

La subvention du budget général au budget annexe des Poudres pour l'exécution des études intéressant la Défense Nationale avait été fixée en 1958 à 13,45 millions NF en autorisations de programme, et à 14 millions en crédits de paiement.

Le budget de 1959 a comporté une augmentation sensible de cette subvention qui est passée de 13,45 à 22,40 millions NF en autorisations de programme et de 14 à 21,44 millions NF en crédits de paiement. Cette augmentation de la subvention était motivée par le développement que l'on entendait donner aux études pour l'autopropulsion.

Au budget de 1960, le montant de la subvention annuelle d'études est porté à 25 millions en autorisations de programme et à 23 millions en crédits de paiement.

Les études poursuivies par les moyens propres du Service sont financées au moyen du virement de la première section d'une partie de la subvention allouée par le budget des Armées, Section Commune (chapitre 51-81). Ce virement s'est élevé à 10,20 millions NF en 1958, 15,90 millions NF en 1959 et atteindra 17 millions NF en 1960.

L'augmentation de 15,90 à 17 millions des crédits consacrés à l'exécution des études dans les Etablissements du Service ne correspond pas en fait à une augmentation des moyens en personnel et en matériel consacrés aux études, mais ne fait que traduire les majorations de traitements et salaires accordées en 1959, ainsi que les hausses qui ont affecté les matières.

La partie de la subvention du budget général qui n'est pas virée à la première section est consacrée aux investissements intéressant les études et au financement de contrats d'études passés avec diverses personnalités scientifiques.

L'exécution des programmes d'études se poursuit normalement, malgré l'insuffisance du nombre des chercheurs dont le recrutement est très difficile.

En ce qui concerne les investissements pour études, un certain retard avait été pris en 1958 et les crédits ayant donné lieu à report étaient passés de 875.000 NF à la fin de 1957, à 3,21 millions NF à la fin de 1958. Ce retard est en voie d'être comblé et les crédits non consommés ne doivent guère dépasser 1,5 million NF à la fin de cette année.

Investissements.

Les investissements du Service des Poudres sont financés :

- 1° Par une subvention du budget général, lorsqu'ils sont destinés aux besoins de la Défense Nationale;
- 2° Par des prélèvements sur les fonds propres du Service fonds de réserve et fonds d'amortissement lorsqu'ils intéressent l'exploitation industrielle du Service.

Deux chapitres, les chapitres 9700 et 9710 du budget annexe, sont prévus pour la réalisation de ces deux catégories d'investissements.

Le tableau ci-dessous indique, pour chacune des années 1958, 1959 et 1960, les autorisations de programme et les crédits de paiement obtenus ou demandés par le Service :

	1958	1959	1960	ECHEAN- CIER
		(En millio	ns de NF.)	
Chapitre 9700.				
Travaux de premier établissement intéressant la défense nationale	AP. 15,55 CP. 20	AP. 16 CP. 28,80	AP. 22 CP. 21	CP. 10,25
Chapitre 9710.				}
Travaux de premier établissement intéressant l'exploitation industrielle du Service.	AP. 8 CP. 9,5	AP. 12 CP. 9	AP. 12 CP. 8	CP. 8

Il y a lieu de noter que les crédits de paiement dont dispose le service se trouvent grossis chaque année de crédits rétablis suivant la procédure des fonds de concours à la suite des remboursements effectués par les autorités américaines au titre des contrats d'aide en moyens de production.

Ces rétablissements de crédits se sont élevés à 23,27 millions NF en 1958 et à 13,07 millions NF pour les neufs premiers mois de l'année en cours.

Il convient d'en tenir compte pour comparer les crédits dont le service a disposé en 1958 et 1959, et les dépenses qu'il a effectuées au titre des investissements.

	Chapitre 9700.	Chapitre 9710.
	(Millions	de NF.)
Reports de 1957 sur 1958	9,11	21,23
Crédits 1958	20	9,5
Fonds de concours	13,27	»
	42,38	30,73
Paiements effectués	37,68	10,35
Reports de 1958 sur 1959	4,7	20,38
Crédits 1959	28,8	9
Fonds de concours	13,07	*
	46,57	29,38
Exécution au 30 septembre 1959	34	9,24

L'exécution des contrats d'aide américaine passés au cours des années précédentes se poursuit, quoique retardée parfois par des difficultés techniques.

Un effort particulier est fait sur les investissements intéressant l'autopropulsion.

On prévoit que les reports de crédits de 1959 sur 1960 seront de l'ordre de 5 à 6 millions NF, compte non tenu des crédits qui pourront être rétablis d'ici la fin de l'année suivant la procédure des fonds de concours au titre de l'aide américaine.

Les investissements prévus pour 1960 sont destinés principalement à réaliser des installations complémentaires qui permettront d'augmenter progressivement le poids des blocs pour engins, de manière à les porter à plusieurs tonnes.

On prévoit également l'acquisition, à Saint-Médard, des terrains nécessaires à l'édification d'une usine de gros blocs.

Les travaux de premier établissement intéressant l'exploitation industrielle correspondent au remploi de l'annuité d'amortissement et à un prélèvement sur le fonds de réserve pour les créations d'installations immobilières. Il a été prévu pour 1960 le remploi de l'annuité d'amortissement (8 millions NF) et un prélèvement de 4 millions NF sur le fonds de réserve.

* *

Pour conclure, l'opinion que l'on peut se faire sur l'évolution de l'activité du Service des Poudres depuis cinq ans résulte essentiellement de la comparaison des données figurant au tableau suivant :

	-					
NATURE DES RECETTES	1955	1956	1957	1958	1959 (prévisions).	1960 (prévi- sions).
		I	(En millio	ns de NF.)	
			1			
Commandes militaires	25,78	50,49	56,26	49,85	44,04	56,76
Cessions de produits du Monopole	35,79	38,61	42,80	47,51	47,11	43,23
Produits divers et exportation	22,08	22,37	33,72	40,51	44,79	64,50
Commandes off shore	132,70	52,69	49,42	13,19	4,90	0
Etudes et recherches effectuées dans les établissements	9,95	9,50	9,06	10,30	12	17

Parallèlement au volume dégressif des commandes off shore depuis 1955 et à l'accroissement du volume des exportations, ce tableau traduit, compte tenu de l'évolution des prix et des salaires, une activité assez régulière.

On note toutefois que la main-d'œuvre a subi d'importantes compressions au cours des trois dernières années. Aucune nouvelle diminution n'est prévue pour 1960, et des efforts de reconversion sont faits pour maintenir désormais le nombre des ouvriers à leur niveau actuel. Il est souhaitable que cette opération réussisse, aussi bien du point de vue social que pour l'avantage du Service lui-même qui a tout intérêt à conserver à sa disposition un personnel de qualité.

Le Service des Essences.

Le Service des Essences est chargé de ravitailler en carburants l'ensemble des forces armées ainsi que les administrations publiques qui lui en font la demande. Il exerce son activité dans la métropole, en Allemagne, en Afrique du Nord et dans certains territoires d'outre-mer.

Pour réaliser ses approvisionnements, le Service des Essences des Armées s'adresse aux raffineries françaises ou, le cas échéant, aux fournisseurs étrangers.

Les carburants sont stockés dans des dépôts côtiers. Ces dépôts sont, soit des établissements appartenant au Service lui-même, comme la Palisse, Donges, Saint-Herblin, Port-Saint-Louis-du-Rhône, soit des établissements civils tels que Cherbourg. Les carburants sont réexpédiés sur des dépôts de l'intérieur, appelés dépôts principaux, à l'aide de wagons-citernes et de chalands appartenant au Service ou loués à des compagnies spécialisées.

Les dépôts principaux ravitaillent directement les grosses parties prenantes. L'essence est expédiée soit en vrac, soit en fûts sur des dépôts secondaires où se ravitaillent les petites formations militaires et les voitures isolées. Ces dépôts secondaires appartiennent en majorité au Service des Essences, mais leur rôle peut être rempli par des pompes de stations-services civiles rémunérées par le Service des Essences.

En Allemagne, le ravitaillement est assuré dans les mêmes conditions par la base 901 (Service des Essences).

En ce qui concerne les territoires d'outre-mer, le Service des Essences n'est plus représenté qu'en Afrique Occidentale depuis qu'il a retiré totalement ses éléments d'Indochine.

En ce qui concerne l'Algérie, un effort important d'infrastructure a été fait au cours des dernières années. Il a fallu aussi équiper et protéger les dépôts opérationnels.

En ce qui concerne la Tunisie et le Maroc, au contraire, les moyens du Service sont réduits progressivement, parallèlement au retrait des troupes.

Le Service des Essences des Armées est doté d'un budget annexe pour faciliter son fonctionnement en lui permettant de faire supporter automatiquement, à chacune des parties prenantes, sa part des charges correspondant aux services reçus.

Ce budget annexe est subdivisé en deux sections :

1° La Section Exploitation ou première section traduit les opérations par lesquelles s'équilibrent les recettes et les dépenses d'exploitation.

Les dépenses comprennent le prix d'achat des produits et des matériels d'exploitation, les droits de douane et taxes diverses, et l'ensemble des frais de fonctionnement (personnel, frais généraux, versements au fonds d'amortissement). Ces dépenses sont couvertes par les prix de cession des produits et des services aux divers clients.

Ainsi, comme dans le budget annexe des Poudres, les dépenses du budget du Service des Essences ne s'ajoutent pas à celles du budget général puisqu'elles sont équilibrées par des recettes provenant de celui-ci.

En 1958 les dotations budgétaires concernant l'exploitation, compte tenu des variations subies en cours d'année, se sont élevées à 558 millions NF environ. Finalement le budget d'exploitation de 1958 s'est élevé au chiffre de 550 millions NF.

L'évolution, au cours de l'année 1959, a été la suivante :

Si l'on tient compte du ralentissement des mouvements dans la dernière partie de l'année, on peut penser que l'équilibre s'établira finalement au niveau des prévisions budgétaires.

Pour 1960 les prévisions budgétaires se chiffrent à 768 millions NF.

Avant de se prononcer sur le fait de savoir si cet accroissement comptable correspond à une amélioration des moyens, il convient de considérer l'évolution des prix de cession, du montant des droits et taxes frappant les produits, des consommations et des crédits budgétaires appliqués à l'achat de carburants.

a) Entre le 1^{er} janvier 1958 et le 1^{er} juillet 1959, *les prix de cession* des principaux carburants ont évolué ainsi qu'il suit en Algérie où la consommation est la plus élevée :

	PRIX à l'hectolitre le 1er janvier 1958.	PRIX à l'hectolitre le ler juillet 1959.	VARIATION en prix.	VARIATION (en pourcentage.)
Essence auto	42,61 NF	68,89 NF	+ 26,28 NF	+ 61 %
Essence 80	46,68 NF	73,78 NF	+ 27,10 NF	+ 58 %
Essence avion 80	51,25 NF	78,54 NF	+ 27,29 NF	+ 53 %
Essence avion 91/96	51,99 NF	78,72 NF	+ 26,73 NF	+ 51 %
Essence avion 100/130	53,50 NF	81,54 NF	+ 28,04 NF	+ 52 %
Essence avion 115/145	53,93 NF	82,25 NF	+ 28,32 NF	+ 52 %
Gas oil	34,41 NF	45,45 NF	+ 11,04 NF	+ 32 %
Carbu réacteur	25,95 NF	25,64 NF	0,31 NF	
Moyenne	pondérée	l 	+ 51 %	l

b) Pendant la même période et sur le même territoire, on note la variation suivante sur les taxes et droits de douane :

	PRIX à l'hectolitre îe 1er janvier 1958.	PRIX à l'hectolitre le 1er juillet 1959.	à l'hectolitre VARIATION le 1er juillet en francs.	
Essence auto	24,34 NF	50,77 NF	+ 26,43 NF	+ 104 %
Essence 80	25,43 NF	52,49 NF	+ 27,06 NF	+ 104 %
Essence avion 80	26,06 NF	50,77 NF	+ 24,71 NF	+ 95 %
Essence avion 91/96	26,64 NF	50,77 NF	+ 24,13 NF	+ 95 %
Essence avion 100/130	26,64 NF	52,70 NF	+ 26,06 NF	+ 100 %
Essence avion 115/145	26,62 NF	52,70 NF	+ 26,08 NF	+ 100 %
Gas oil	17,50 NF	28,62 NF	+ 11,13 NF	+ 64 %
Carbu réacteur	8,95 NF	8,98 NF	+ 0,03 NF	•,

Soit une augmentation moyenne pondérée de 90 %.

Sur les autres territoires les variations de prix présentent un aspect plus divers. C'est ainsi qu'en métropole il a même été possible de diminuer légèrement les prix de cession, malgré une hausse modérée des taxes, par une contraction des charges d'exploitation et grâce à de meilleures conditions consenties par les raffineries.

Dans l'ensemble la comparaison des majorations des prix de cession d'une part, et des taxes d'autre part, indique que le Service a fait un sérieux effort pour réduire ses dépenses de fonctionnement et de frais généraux;

c) Si l'on considère maintenant *l'évolution des consommations* de 1958 par rapport à celles qui sont prévues pour 1960, on arrive aux résultats suivants, en mètres cubes :

	METR	OPOLE	AFRIQUE	DU NORD	ALLE	MAGNE	то	ΓAL	DIFFERENCE
	1958 (réel).	1960 (prévision).	1958 (réel).	1960 (prévision).	1958 (réel).	1960 (prévision).	1958 (réel).	1960 (prévision).	
	ų.	1							
Air	286.802	429.590	228.784	213.498	44.014	58.392	559.600	701.480	+ 141.880
Guerre	50.389	53.654	359.829	369.842	15.153	13.491	425.371	436.987	+ 11.616
Marine	37.495	51.584	38.475	50.683	619	703	76.589	102.970	+ 26.381
Gendarmerie	13.528	13.926	8.712	12.652	243	258	22.483	26.836	+ 4.353
Total	388.214	548.754	635.800	646.675	60.029	72.844	1.084.043	1.268.273	+ 184.230

Soit un accroissement des consommations d'environ 17 % par rapport à 1958.

d) Quant aux crédits appliqués uniquement à l'achat de carburants, ils ont été de 521 millions NF en 1958 et sont proposés au chiffre de 755 millions NF pour 1960, soit une augmentation de 67 % environ.

En fin d'analyse, l'activité d'exploitation du Service des Essences de 1958 à 1960 peut être caractérisée par quatre chiffres :

Prix unitaires de cession	+ 51 $%$
Taxes et droits	+ 90 %
Consommations	+ 17 %
Crédits	+ 67 %

Leur rapprochement indique que le supplément de crédits accordés au titre des carburants dans les différents budgets sert surtout à couvrir les augmentations de prix et de taxes. Il permet toutefois une consommation supérieure, grâce à un effort de compression des prix de cession.

L'examen du dernier tableau (relatif aux consommations) permet, en outre, de constater que les améliorations de dotations sont surtout favorables à l'Air et à la Marine.

Pour terminer cette étude sur la Section Exploitation, on signalera que les effectifs budgétaires du Service des Essences sont en augmentation de soixante ouvriers et de vingt auxiliaires non-ouvriers. Ce n'est que la continuation d'une mesure d'accroissement du personnel d'exploitation qui avait été entreprise il y a quelques années et qui fut rendue nécessaire par l'activité, d'année en année plus importante, du service.

D'après les renseignements obtenus, le personnel ouvrier a atteint son niveau définitif tandis que l'effectif du personnel non-ouvrier subira vraisemblablement encore une petite augmentation dans le budget de 1961.

2° La troisième section équilibre en recettes et en dépenses les opérations d'infrastructure et d'équipement des installations de caractère industriel et de caractère extra-industriel, ces dernières étant aussi appelées « installations réservées ».

En ce qui concerne les investissements de caractère industriel, les recettes proviennent de prélèvements sur le fonds d'amortissement et sur le fonds de réserve du Service. Ces recettes servent à assurer :

- le renouvellement et l'entretien du parc de véhicules et de wagons-réservoirs ;
- l'entretien et le renouvellement des matériels d'exploitation et des emballages ;
- l'entretien des installations mécaniques, des voies de circulation, des aires de stockage, etc.

Elle finance aussi, le cas échéant, la création d'infrastructures ou d'installations nouvelles.

Au cours des trois dernières années, les prélèvements sur les fonds d'amortissement et de réserve ont été les suivants :

	1958	1959	1960
	(En million	ns de nouvea	ux francs.)
Prélèvement sur le fonds d'amortissement	8,4	9,2	7,8
Prélèvement sur le fonds de réserve	4,6	10	6
Total	13	19,2	13,8

Les investissements concernant les installations réservées sont financés par une contribution du budget général. Les dépenses sont affectées à l'entretien et au renouvellement de l'infrastructure et de l'équipement des installations en cause.

Depuis 1958, les dotations budgétaires ont évolué ainsi qu'il suit :

1958	 3	millions	NF.
1959	 7	millions	NF.
1960	 8,4	millions	NF.

Sur le chiffre de 8,4 millions NF prévu pour l'année prochaine, on note un programme nouveau de 3 millions NF correspondant à l'achat de tracteurs pour 2,2 millions NF, et de matériels divers.

Si l'on considère l'ensemble des dépenses d'investissements industriels et extra-industriels, on constate que les premières descendent au niveau de celles qui furent effectuées en 1958, tandis que l'équipement des installations réservées est en progression régulière.

Conclusion.

Le Service des Poudres et le Service des Essences paraissent remplir convenablement leurs missions en tant que fournisseurs du Ministère des Armées. Ils font face au mieux de leurs possibilités aux variations de commandes qui résultent souvent de l'évolution des crédits accordés au budget général dans le domaine des munitions ou dans celui des carburants.

Le seul point préoccupant est celui qui concerne la diminution progressive d'activité du Service des Poudres qui se voit obligé de concentrer ses moyens de production et de chercher des débouchés de remplacement.

Il est souhaitable que le Gouvernement donne toutes facilités à ce Service pour parvenir à ses fins, afin que soient sauvegardés les intérêts du personnel dont personne ne conteste les hautes qualités.